202106

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
31 - Haute-Garonne

Nombre de conseillers	
• en exercice	11
• présents	7
• votants	9
• absents	4
• exclus	0

Date de convocation :
14 janvier 2021

Date d'affichage :
14 janvier 2021

Objet
Défens du réseau des Finances Publiques

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune BARBAZAN

Séance du 20 janvier 2021 à 15 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Mme STRADERE Michèle

REÇU
le 25 JAN. 2021
SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-GAUDENS

Étaient présents :
Mmes STRADERE Michèle, VEYRIES Nadine, WINTERSTEIN Martine, Ms BALLARIN Jacques, DELORT Thierry, MADET Michel et MAURETTE Bernard.
Absents avec procuration : Mme BOLEA Maryse donne procuration à Mme STRADERE Michèle
Mme ARIES Fabienne donne procuration à M MAURETTE Bernard.
Absents : M SALES André et VALLE Anthony.

Secrétaire de séance :

M. MAURETTE Bernard

Chaque jour, nos administrés sont amenés à se déplacer, prendre contact avec les centres des finances publiques (CFP), pour un paiement, une question, un conseil.
Nous, élus, sommes en contact direct avec les personnels de ces services, pour la gestion comptable de notre commune. La disponibilité, l'aide et le soutien apportés nous sont précieux et sont fortement appréciés.

Nous sommes engagés dans un projet de développement de notre territoire pour accueillir demain de nouveaux citoyens, des emplois et entreprises. Cela ne pourra se faire sans un service public de proximité et de pleine compétence.

Le directeur régional des Finances publiques (DRFiP) d'Occitanie et de Haute-Garonne a annoncé pour 2021 son « nouveau réseau de proximité » (NRP) qui continue de restructurer les services actuels des Finances publiques dans notre département.

Pour le COMMINGES, il envisage pour 2021:

- la spécialisation progressive du Centre des Finances publiques (CFP) de Villefranche de Lauragais sur l'eau, l'assainissement et l'électricité et donc le départ de la gestion des régies communales et intercommunales du Comminges. Où est la proximité ?
- le transfert du recouvrement de l'impôt des trésoreries de SALIES DU SALAT et de SAINT- BEAT-LEZ vers le service des impôts des

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540330 - 09/10 Fabrègue duo

particuliers(SIP) de Saint-Gaudens.
- la fermeture de toutes les caisses des CFP, sauf Saint-Gaudens, remplacées par la Française des jeux (entreprise privatisée), via les buralistes, pour encaisser en espèces et carte bancaire les impôts, amendes, loyers, cantines etc.
-la transformation de services de pleine compétence territoriale en antenne de Muret du dervice de publicité foncière (SPF) et du centre des impôts fonciers (de Saint-Gaudens.

Pour 2023 au plus tard, l'objectif du DRFiP est de terminer cette destruction du service public de proximité, avec :
- la fermeture du CFP de CAZERES
- la fermeture du CFP de SALIES DU SALAT
- la fermeture du CFP de SAINT-BEAT-LEZ
- la fermeture du CFP de MONTREJEAU
- le transfert de l'ensemble des missions de ces quatre centres des Finances publiques vers les services de gestion comptable (SGC) de Bagnères de Luchon, Saint-Gaudens et Boulogne sur Gesse
- la création de 3 postes de Conseillers aux Décideurs Locaux (CDL), celui de Saint-Gaudens nommé en avril 2020 n'est toujours pas présent, devant reprendre la mission de conseil et d'expertise des 7 trésoriers actuels.

Notre mobilisation en 2019 avait permis d'enrayer cette casse en repoussant de quelques mois ces réformes et en permettant au service impôts des entreprises de garder sa pleine compétence.

Nous nous opposons fermement à cette nouvelle vague de démantèlement des services publics de pleine compétence en milieu rural.

Nous refusons la mise en place de points d'accueil, en maison de service au public ou autre, qui n'apporteraient jamais la qualité du service rendu actuellement par les CFP et qui transféreraient des charges financières de l'État vers les collectivités locales.

Nous refusons de dépendre d'un comptable (SGC) qui exécute le budget de la commune (et de combien d'autres?) et d'un autre comptable (CDL) qui la conseille, alors que ces deux rôles sont remplis actuellement par une seule et même personne, proche et disponible.

Nous exigeons le maintien, en 2021 et pour l'avenir, de CFP de proximité actuelles, avec le plein exercice de leurs compétences actuelles (accueil fiscal de proximité, recouvrement de l'impôt, tenue des comptes des collectivités et établissements publics locaux et de santé).

Nous exigeons que l'ensemble des emplois dans les centres des Finances publiques soient pourvus.

Le COMMINGES n'est pas une dépendance du Muretain, il doit garder des services de pleine compétence territoriale.

Nous refusons que l'État privatise la collecte de l'impôt à travers la Française des Jeux. Avec ce dispositif nos concitoyens des zones de SALIES DU SALAT, de SAINT BEAT-LEZ, de BOULOGNE SUR GESSE, et de MONTREJEAU sont oubliés car il n'y a pas de buralistes habilités.

L'éclatement proposé par ce « nouveau réseau de proximité » constitue une véritable aberration pour l'ensemble des usagers de ces services, qu'ils soient particuliers, contribuables ou collectivités locales.

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540330 - 09/10 Fabrègue duo

202106

En cette période de campagne de recouvrement des impôts 2020, l'accueil des centres des Finances publiques, qu'il soit physique ou téléphonique, est nettement plus important que lors de la même campagne 2019. Preuve, s'il en était, de la nécessité d'un accueil fiscal de proximité de pleine compétence.

Pour ce deuxième confinement dans le cadre de la pandémie de Covid-19, le président de la République a décidé de maintenir les services publics ouverts. Les personnels des collectivités locales, des établissements de santé et de l'État répondent une fois de plus présents.

De même, nous sommes tous engagés dans le contexte actuel « vigipirate attentat » et de défense de la laïcité. Les services publics de proximité sont plus qu'essentiels dans la période et ne peuvent être rayés de la carte.

Par ce vœu (ou délibération), le conseil municipal affirme son attachement à un réseau des Finances publiques de proximité et de pleine compétence.

Nous demandons que la Direction Régionale des Finances Publiques de Haute-Garonne

- donne les moyens humains et matériels pour pérenniser et développer les sept centres des Finances publiques actuels CAZERES, SALIES DU SALAT, BOULOGNE SUR GESSE, SAINT GAUDENS, MONTREJEAU, SAINT BEAT-LEZ, BAGNERES DE LUCHON

- annule ses projets NRP , encore plus néfastes dans le contexte économique, sanitaire et social actuel. Ainsi, nous appuyons la demande en ce sens des organisations syndicales.

Les missions qu'exercent au quotidien les personnels de nos trésoreries (CFP) sont essentielles pour les usagers, la population, les élus, le développement de notre territoire.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture le 25 janvier 2021.

Publié ou notifié le .

Fait à BARBAZAN, le 21 janvier 2021

Le Maire

REÇU
le 25 JAN. 2021
SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-GAUDENS

MAIRIE DE BARBAZAN

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540330 - 09/10 Fabrègue duo